

Aide exceptionnelle : tout ce que vous devez savoir



Pour accompagner chaque marchand de presse dans sa démarche de demande d'aide exceptionnelle, nous dédions une page spéciale de notre site à cette question : culturepresse.fr/article/metier/aide-exceptionnelle-tout-ce-que-vous-devez-savoir

Vous y trouverez tout ce que vous devez savoir : non seulement les informations que chacun a pu avoir ces derniers jours, mais aussi et surtout les documents à télécharger et une série de questions/réponses vous apportant des conseils et d'intéressantes précisions sur les aspects comptables, fiscaux et juridiques de cette aide. Cette page sera régulièrement actualisée en fonction des informations et précisions qui nous parviendront de la part des pouvoirs publics...

J'engage chacun à commencer dès maintenant à réunir les pièces justificatives nécessaires à la constitution de son dossier. Une fois complet, le dossier de demande d'aide est à adresser à l'organisme gestionnaire.

Nos permanences régionales sont naturellement à votre écoute pour conseiller et accompagner nos adhérents dans leurs démarches.

Avec cette aide, fruit du travail de Culture Presse, près de 19 millions € viennent au total soutenir l'économie de notre réseau.

Soazig Le Labourier,

Vice-Présidente

UNION PRESSE - 16 place de la République - 75010 Paris - Tél. : 01 81 70 86 70 - [Contact](#) -
[Mentions légales](#)

Source URL: <https://unionpresse.fr/aide-exceptionnelle-tout-ce-que-vous-devez-savoir>